

KDA

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES.

Usumbura, le 16 juillet 1960

N°441/8/2191/05017

OBJET : Information du Personnel.

No	3323	Pers. 02
TE		28-7-60
TR.	PAR	ATAP
VISAS		D

- A Messieurs les Résidents (DEUX) ✓  
A Messieurs les Administrateurs de  
Territoire (TOUS) *Ruhengeri*  
A Messieurs les Chefs de Service (TOUS)

Il est rappelé à tout le personnel métropolitain et non métropolitain de l'Administration du Ruanda-Urundi qu'à partir du 1er août 1960 les traitements seront liquidés à l'intervention du Bureau des Traitements à Usumbura (B.P. 1500)

Si certains retards sont constatés dans le paiement de leurs rémunérations, ils sont uniquement imputables aux circonstances difficiles dans lesquelles s'est effectué le transfert des dossiers de Léopoldville à Usumbura et concernant spécialement les agents venant d'entrer en service ou ceux mutés de l'ex-Congo Belge. Ils seront résorbés dès que possible. En attendant que leur dossier soit constitué, une provision sur traitement sera liquidée aux intéressés.

Pour le Résident Général,  
Le Sous-Secrétaire Général  
A. PIERLOT,

